

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de me faire parvenir une nouvelle liste de demandes de permis de construire et de démolir ainsi que des déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire et de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- Déclaration de travaux :

- . création d'une ouverture : 18, avenue de la République à Vénissieux,
- . réfection de la façade : 25, rue Seguin à Lyon 2° ,
- . démolition et reconstruction d'un mur de clôture à l'alignement : 13, 15 et 17, rue Delage à Chassieu ;

- Permis de démolir :

- . tronçon sud de la voie nouvelle des deux Joannès - place de Paris - Saint Cyr à Lyon 9° ,
- . 28, rue Gambetta - Vénissieux ;

- Permis de construire :

- . chemin de la Poterie à Francheville ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, de construire et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,